RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département des Pyrénées-Orientales
MAIRIE DE LATOUR-BAS-ELNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°04/2022

L'an deux mille vingt-deux et le vingt janvier, le Conseil Municipal de la Commune de **LATOUR-BAS-ELNE** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de Monsieur François BONNEAU, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : le jeudi 13 janvier 2022.
Présents : M. BONNEAU François, M. LLUGANY Julien, Mme PIC Odile, M. CAYUELA Jean-Marie, Mme CAMPS Séverine, M. Adel M'ZOURI, Mme OLIBO Marie-Hélène, M. BERTRAN DE BALANDA Jean-Louis, M. CAMALY Julien, Mme CULAT Danielle, Mme DEL AGUILA BARBE Anne, M. DECROCK Frédéric, M. DELANNE Claude, M. FILELLA David, Mme HOGNON Sophie, M. ROGÉ Pierre, Mme ORTEGA-ROMERO Marie, Mme SOUBIELLE Eva.
Excusés : M. COSTA Claude donne pouvoir à M. BONNEAU François, Mme INIESTA Nuria, Mme JORDA Julie, M. PENEL Franck, Mme SENEGA DUPRÉ Patricia.
Secrétaire de séance : Mme CULAT Danielle.

Objet : Modification du tableau des effectifs

Monsieur Le Maire expose :

Certains Agents pouvant bénéficier d'un avancement de grade, Monsieur Le Maire propose de créer les postes suivants :

- 1 Adjoint technique Principal 1ère classe
- 1 Adjoint technique Principal 1ère classe à raison de 29/35ième.
- 1 Adjoint technique Principal 2ère classe

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :
- VU la délibération n°71/2021 fixant les ratios d'avancement de grade pour l'année 2022,
- VU les arrêtés N° 02P/2021, et 04P/2021 fixant les tableaux annuel d'avancement,
- DÉCIDE de créer les postes ci-dessus proposés,
- FIXE le tableau des effectifs comme suit :

Emploi Fonctionnel de Direction
- 1 Directeur Général des Services à temps complet des Communes de 2000 à 10 000 habitants.

Personnel Administratif
- 1 Attaché principal,
- 1 Attaché,
- 1 Adjoint Administratif Principal 2ème Classe à 28/35ème,
- 1 Adjoint Administratif Principal 1ème Classe à 28/35ème,
- 2 Adjoints Administratif Principal 2ème Classe,
- 2 Adjoints Administratif Principal 2ème Classe,
- 1 Adjoint Administratif Contractuel (art. 3-1° de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée par la loi 2012-347 du 12 mars 2012).

Personnel Technique
- 1 Technicien Territorial Principal 1ème Classe,
- 5 Agents de Maîtrise Principal,
- 1 Agents de Maîtrise,
- 2 Adjoint Technique Principal 1ère Classe,
- 1 Adjoint Technique Principal 1ère Classe à 29/35ième,

- 3 Adjoints Technique Principal 2ème Classe,
- 2 Adjoints Technique Principal 2ème Classe à 28/35ème,
- 1 Adjoints Technique Principal 2ème Classe à 29/35ème,
- 3 Adjoints Technique,
- 1 Adjoint technique à 29/35ième,
- 2 Adjoints Technique à 29,5/35ième,
- 1 Adjoints Technique à 31/35ième,
- 2 Adjoints Technique Contractuel (art. 3-1° de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée par la loi 2012-347 du 12 mars 2012),

Personnel Social

- 2 Agents Spécialisé Principal 1ère Classe des Écoles Maternelles,
- 1 Agent Social Principal 2ème Classe.

Personnel Sportif

- 1 Educateur Territorial des Activités Physiques et Sportives Principal 2ème Classe à raison de 14/35ème.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,
François BONNEAU

MAIRIE DE LATOUR-BAS-ELNE
(66200)

Certifié exécutoire compte tenu de
Sa transmission en Préfecture
Sa notification
Sa publication
Le 22 janvier 2022